

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-033

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHE à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGÉ,

OBJET : FINANCES – Exercice 2024 - Budget primitif - Budget annexe des parcs de stationnement.

Ce budget annexe retrace la gestion des six parcs de stationnement couverts (Paulmy, Tour-de-Sault, Sainte-Claire, Vauban, Gare et Belfort) et des parcs de surface fermés par barrières, tous exploités en régie directe. Les recettes d'exploitation étant assujetties à la TVA, leur gestion doit être retracée dans un budget distinct.

A partir du 1er mars 2024, en application des dernières recommandations émises par la Chambre régionale des Comptes, cette gestion sera institutionnalisée au travers d'une régie à autonomie financière.

Le budget primitif 2024 s'équilibre globalement à 8,1 M€, exploitation et investissement confondus (6,6 M€ au budget primitif 2023).

EXPLOITATION (en K€)	B.P. 2023	B.P. 2024
RECETTES		
Droits de stationnement	4 015	5 000
Reprise sur subventions transférables	618	616
Autres produits	33	159
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION	4 666	5 775
DEPENSES		
Charges à caractère général	1 253	1 325
Charges de personnel	1 678	1 710
Charges financières	128	115
Autres charges de gestion, charges exceptionnelles et diverses	247	299
Dotations aux amortissements	1 360	1 547
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION	4 666	4 996
Recettes – dépenses = virement à la section d'investissement	0	779
Virement + dotations aux amortissements – reprise = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	742	1 710
INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2023	B.P. 2024
RECETTES		
Emprunts	526	0
Dotations aux amortissements + virement section exploitation	1 360	2 326
Autres recettes (opération patrimoniale)	30	0
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 916	2 326
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	346	356
Dépenses d'équipement	897	1 354
Reprise sur subventions transférables	618	616

Autres dépenses dont opération patrimoniale	55	0
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 916	2 326

La section d'exploitation :

Le budget de la section d'exploitation s'équilibre à 5,775 M€, (4,666 M€ au Budget primitif 2023) dont 3,449 M€ de dépenses réelles (3,306 M€ en 2023), en hausse de 4,3 %.

Les charges à caractère général progressent à 1,325 M€ (1,253 M€ au budget précédent), en raison notamment de l'augmentation des contrats d'assurances dommages aux biens (+64 K€) et des contrats de maintenance des matériels de péage, de vidéo, de guidage à la place et de jalonnement (+52 K€). La stabilisation de certains frais et la réduction de la prévision de la dépense énergétique (-79 K€) permettent de contenir cette évolution à + 5,7%.

Les dépenses de personnel représentent 1,710 M€ (+2%) tandis que les autres charges s'établissent à 299 K€ (247 K€ en 2023) dont 266 K€ concernent la participation au Syndicat des mobilités au titre des navettes électriques gratuites.

Les frais financiers baissent de 10% à 115 K€ alors que les dotations aux amortissements enregistrent une hausse de près de 14% pour atteindre 1,547 M€, conséquence de l'intégration des travaux de réhabilitation du parc de la gare.

En recettes, la prévision des redevances de stationnement (FPS "forfait post stationnement" compris) est revue à la hausse à 5 M€ (+ 1M€) pour tenir compte, en année pleine, de la revalorisation tarifaire intervenue à compter du 1er septembre 2023 et à une fréquentation toujours plus importante des parcs.

Les autres produits d'exploitation qui représentent 159 K€ sont constitués principalement des remboursements de sinistres.

La reprise partielle sur les subventions d'équipement et le produit des amendes de police vient compléter les recettes pour 616 K€ qui vont permettre de financer une partie des dotations aux amortissements.

La forte progression des droits de stationnement permet de dégager un excédent prévisionnel de 779 K€ venant abonder l'autofinancement des dépenses d'investissement.

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement totalisent 2,326 M€ contre 1,916 M€ au budget précédent. Ce budget intègre un niveau de dépenses d'équipement supérieur à celui du budget précédent soit 1,354 M€ (897 K€ en 2023) avec pour principales inscriptions :

- le renouvellement des équipements et matériels à hauteur de 677 K€, en particulier pour la vidéosurveillance et le jalonnement dynamique ainsi que l'installation de bornes de recharge électrique dans les parcs bâtis et de voirie pour un coût estimé de 204 K€;
- les travaux de réaménagement et de mise aux normes des parcs bâtis pour 137 K€ et de génie civil pour 156 K€ ;
- enfin la réalisation pour un coût prévisionnel de 180 K€ d'un parc de stationnement rue Maubec faisant suite aux acquisitions foncières réalisées en 2023 et aux travaux de démolition du bâti.

Les crédits d'investissement comprennent également le remboursement du capital des emprunts pour 356 K€, l'écriture comptable de reprise d'une partie des subventions d'équipement et du produit des amendes de police en section d'exploitation pour 616 K€.

Leur financement est prévu par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation : dotations aux amortissements pour 1,547 M€ et virement pour 779 K€. Ainsi, la collectivité n'a pas besoin de mobiliser d'emprunt sur ce budget annexe.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votes contre : 7, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

Non-participation au vote : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

